

Compte rendu du conseil municipal

Séance de jeudi 9 décembre 2021

Présents : Yoann Bernard, Jérôme Baudot, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin.

Excusé :

La séance est ouverte à 20 h à huis clos suite aux dernières mesures sanitaires par le Maire, Monsieur Serge Gardien.

Le quorum étant atteint, une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne NAMBOTIN.

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Un point d'information sur la visite de SIEA en vue de la rénovation de l'éclairage public
2. Un point sur le contentieux avec M. Morand Gwénolé.

Cette proposition est acceptée par le Conseil

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Aucune réserve n'étant formulée, le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Déneigement 2021/2022

A l'unanimité, le Conseil ayant besoin de compléments d'information décide de reporter ce point au prochain Conseil.

Délibération pour mandater les provisions pour créances impayées prévues aux deux budgets(Délibérations 59-12-09)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de délibérer afin d'instituer des provisions sur nos deux budgets pour anticiper d'éventuelles créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire rappel que chaque année une provision correspondant à 15% du solde des comptes 4161 et 46726 de l'exercice précédent est constituée à cet effet.

Monsieur le Maire propose donc d'émettre deux mandats d'ordre mixte au compte 6817 de **150 € au budget principal** et de **110 € au budget assainissement**.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Compte rendu du conseil municipal

Séance de jeudi 9 décembre 2021

Amélioration énergétique du bâtiment de la mairie et de l'appartement au-dessus

Monsieur le maire, suite à l'étude de l'ALEC01 concernant l'amélioration énergétique du bâtiment comprenant la mairie, la salle des fêtes et l'appartement à l'étage, propose de lancer une campagne de demande de devis auprès d'entreprises susceptibles de réaliser les travaux recommandés. Cela concerne essentiellement le changement du mode de chauffage (actuellement tout électrique) et de l'isolation de planchers bas et des combles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Étude d'une demande d'activité de baptême de chiens de traîneau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par l'entreprise « Au cœur des loups » qui souhaite organiser une activité de baptême sur neige d'attelage avec chiens de traîneau.

Après une discussion sur la faisabilité de ce projet sur notre commune, et la compatibilité avec les activités de chasse et d'utilisation des chemins privés susceptibles d'être inaccessibles lors de cette activité (piste damée), cette demande est mis au vote.

Résultat du vote : **4 voix contre et 3 voix pour**

Le Conseil, rejette donc cette demande.

Renouvellement du contrat de l'employé communal (Délibération 60-12-21)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrick Chalton est actuellement contractuel pour une durée de 12 h par semaine. Son contrat prend fin le 31 décembre 2021.

Notre poste de fonctionnaire territorial est actuellement bloqué du fait de la mise en disponibilité de Monsieur Patrice Bonnard. Cette mise en disponibilité cessant fin décembre 2021, nous pouvons dès le premier janvier 2022 embaucher Monsieur Patrick Chalton comme stagiaire sur ce poste afin de pouvoir le titulariser en 2023 à la fin de l'année de stage.

Étant donné que Monsieur Chalton donne satisfaction, Monsieur le maire propose donc d'embaucher Monsieur Chalton comme stagiaire sur le poste d'agent technique territorial

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à 6 voix pour et une abstention cette proposition et autorise le Maire à publier un arrêté en ce sens

Compte rendu du conseil municipal

Séance de jeudi 9 décembre 2021

Questions diverses :

Information sur l'étude de modification de l'éclairage public. Une entrevue avec la SIEA a eu lieu le 7 décembre 2021. Le projet est de remplacer les vieux lampadaires au sodium par des LED afin d'économiser sur la consommation électrique. L'intensité lumineuse de ces lampadaires peut être réglée de 20 à 100% suivant les plages horaires par programmation. Cette solution éviterait une extinction complète de l'éclairage la nuit. L'étude sera faite pour un remplacement en totalité ou par secteurs suivant le coût. Une première étude est effectuée par le cabinet EPODE pour chiffrer ces travaux. C'est l'entreprise Babolat ensuite qui réalisera ces travaux si elles sont acceptés.

Contentieux avec Monsieur Morand Gwénolé :

Suite aux travaux d'évacuation des eaux pluviales effectués devant la maison de M. Morand, 50 rue centrale, celui-ci se plaint d'infiltrations d'eau dans sa cave. Ces travaux ont déjà été rectifiés trois fois suite à ses remarques ; déplacement de la grille de réception des eaux pluviales devant la rampe d'accès à sa cour, pose d'une nouvelle grille de récupération en amont et d'une nouvelle canalisation PVC en remplacement de l'ancienne supposée poreuse, Reprise de l'enrobé de surface semblant perméable. Toutes ces interventions n'ayant pas eu d'effets sur les infiltrations signalées, Monsieur Morand nous a envoyé un courrier par huissier nous mettant en demeure de remédier à ces infiltrations sous quinze jours.

Nous avons contacté l'entreprise qui a effectué les travaux. Elle se dit prête à venir voir le problème et qu'elle assumera ses éventuelles erreurs.

Les conditions météorologiques ne permettant pas d'intervenir dans l'immédiat, une réponse en recommandé sera faite au courrier de l'huissier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h .

La secrétaire de séance : Jocelyne Nambotin